Permis de recherche et de collecte — Formulaire de proposition de projet

# Consignes

Les demandeurs doivent remplir le présent formulaire dans le cadre de leur demande de permis de recherche et de collecte. Répondez à toutes les questions ci-dessous de manière concise, mais suffisamment détaillée pour faciliter l’examen de votre proposition de projet. Des instructions supplémentaires sont données après chaque question. Inscrivez vos réponses dans l’espace vide prévu à cet effet après chaque question. Une fois le formulaire rempli, joignez-le à votre [demande](https://parcs.canada.ca/nature/science/recherche-research/permis-permits/formulaire-form).

**Nom du chercheur principal** :

Indiquez le nom de la personne qui recevra le permis de recherche et de collecte, si celui-ci est approuvé, et sera donc responsable de la conformité aux modalités et conditions du permis. Le cas échéant, le chercheur principal peut également être appelé demandeur ou titulaire de permis.

**Titre du projet** :

Indiquez le titre officiel du projet. Celui-ci doit décrire brièvement l’objectif principal du projet.

# Détails du projet

1. **Description générale du projet**

Donnez une description concise du projet. Celle-ci doit inclure le principal type d’activités de recherche ou de collecte à mener ainsi que le but et les objectifs de ces activités. Il peut s’agir, notamment, d’une recherche en partenariat avec des Autochtones ou dirigée par des Autochtones, ou encore d’une recherche quantitative ou qualitative. Vous pouvez aussi faire référence à une discipline scientifique précise. Les activités de collecte peuvent comprendre, par exemple, l’échantillonnage d’eau, la collecte de spécimens, un sondage, un inventaire ou de l’excavation.

Inscrivez votre réponse ici.

1. **Objectifs du projet**

Décrivez les principaux objectifs du projet.

Inscrivez votre réponse ici.

1. **Pertinence de la proposition de projet par rapport aux priorités de recherche actuelles de Parcs Canada**

Le cas échéant, décrivez en quoi la proposition de projet est liée avec les [priorités de recherche](https://parcs.canada.ca/nature/science/recherche-research/permis-permits/priorites-priorities) des aires patrimoniales de même qu’avec le mandat et les priorités de Parcs Canada tels que décrits dans les [plans](https://parcs.canada.ca/agence-agency/bib-lib/plans) et les [rapports](https://parcs.canada.ca/agence-agency/bib-lib/rapports-reports) de l’organisme, ou encore comment elle soutient ceux-ci.

Inscrivez votre réponse ici.

1. **Échéancier**

Fournissez un calendrier détaillé des principales activités du projet, y compris, mais sans s’y limiter, les dates de début et de fin du projet, le travail sur le terrain, le travail en laboratoire, la gestion des collections et la production de rapports, le cas échéant. Indiquez des dates précises pour chacune des activités énumérées.

Inscrivez votre réponse ici.

1. **Description de l’aire d’étude du projet**
	1. Pour les projets de recherche en sciences naturelles ou sociales, donnez une description de l’aire d’étude et expliquez pourquoi vous avez choisi cet endroit précis. Décrivez l’emplacement et joignez une carte du Système national de référence cartographique (SNRC) à l’échelle 1:50 000, ou une carte à l’échelle appropriée. Ajoutez des captures d’écran (en format PNG ou JPEG) de toutes les cartes ou les plans de site pertinents.

Inscrivez votre réponse ici ou inscrivez sans objet (s.o.).

* 1. Pour les projets de recherche archéologique, donnez une description de l’aire d’étude et les raisons du choix de ce site précis. Joignez une carte à l’échelle appropriée de l’aire d’étude en insérant une capture d’écran (en format PNG ou JPEG), ou une pièce jointe séparée (en format PDF) à votre demande.

Inscrivez votre réponse ici ou inscrivez sans objet (s.o.).

1. **Exigences relatives à un accès spécial**

Il est possible qu’un accès spécial nécessite une autorisation supplémentaire. Indiquez toutes les exigences relatives à un accès spécial dont vous pensez avoir besoin pour votre projet (p. ex., permis d’atterrissage d’aéronef, utilisation de routes fermées, utilisation d’équipement motorisé, utilisation de véhicules aériens sans pilote comme des drones, accès à des secteurs d’accès restreint, etc.). Le coordonnateur de la recherche vous aidera à établir les exigences nécessaires.

Inscrivez votre réponse ici ou inscrivez sans objet (s.o.).

1. **Méthodologie sur le terrain**

Détaillez la méthodologie que vous utiliserez lors de la réalisation du travail sur le terrain dans le cadre du projet proposé. Incluez, le cas échéant, les méthodes propres à la discipline de recherche, la proposition de modification des ressources et les activités de modification des ressources, les plans de construction ou d’installation, les plans de désaffectation, l’utilisation de véhicules aériens sans pilote (comme des drones), etc. Pour les projets de sciences sociales, incluez les populations ciblées et les protocoles d’échantillonnage ainsi qu’une ébauche des sondages que vous voulez utiliser. REMARQUE : Toutes les informations relatives à la capture et à la manipulation d’animaux devront être décrites à la section sur les [soins des animaux](#AnimalCare) (questions 52 à 60).

Inscrivez votre réponse ici.

1. **Plan de conservation du site**

Décrivez votre stratégie et vos méthodes pour la conservation du site archéologique ou la protection de site naturel.

Inscrivez votre réponse ici.

1. **Potentiel de perturbation, répercussions des activités du projet et mesures d’atténuation proposées**

Décrivez la nature et l’étendue des perturbations ou des répercussions pour les catégories suivantes. Décrivez également toutes les mesures d’atténuation proposées pour éliminer ou minimiser les répercussions décrites. Les exemples de perturbations peuvent inclure, sans s’y limiter, les trous d’essai, les fouilles exploratoires, l’échantillonnage de végétation vivante, la collecte de matériaux (y compris le type et la quantité), la perturbation ou la manipulation d’animaux, les répercussions sur des ressources rares ou sensibles, les répercussions esthétiques et les questions qui pourraient avoir de l’importance pour le public.

* 1. **Milieu naturel**

Choisissez oui ou non.

[ ]  OUI [ ]  NON

Si la réponse est oui, décrivez la nature et l’étendue des perturbations ou des répercussions de même que les mesures d’atténuation que vous proposez. Inscrivez votre réponse ici.

* 1. **Ressources culturelles**

Choisissez oui ou non.

[ ]  OUI [ ]  NON

Si la réponse est oui, décrivez la nature et l’étendue des perturbations ou des répercussions de même que les mesures d’atténuation que vous proposez. Inscrivez votre réponse ici.

* 1. **Visiteurs**

Choisissez oui ou non.

[ ]  OUI [ ]  NON

Si la réponse est oui, décrivez la nature et l’étendue des perturbations ou des répercussions de même que les mesures d’atténuation que vous proposez. Inscrivez votre réponse ici.

* 1. **Résidents des aires patrimoniales ou membres de communautés adjacentes aux aires patrimoniales**

Choisissez oui ou non.

[ ]  OUI [ ]  NON

Si la réponse est oui, décrivez la nature et l’étendue des perturbations ou des répercussions de même que les mesures d’atténuation que vous proposez. Inscrivez votre réponse ici.

1. **Mesures de sécurité et de protection du site**

Indiquez comment le site sera sécurisé pendant le travail sur le terrain, autant durant les heures de travail qu’en dehors de celles-ci. Il est à noter que tous les titulaires de permis sont tenus d’adhérer au [*Code canadien du travail — Partie II Santé et sécurité au travail*](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/l-2/). La Politique sur la sécurité et la santé au travail de l’Agence Parcs Canada s’applique également pour les employés, les entrepreneurs, les étudiants et les bénévoles de Parcs Canada.

Inscrivez votre réponse ici.

1. **Santé et sécurité**

Relevez les problèmes et les préoccupations en matière de santé et de sécurité qui pourraient toucher les chercheurs, les employés de Parcs Canada et le public, et décrivez les mesures d’atténuation qui seront prises pendant la réalisation du travail sur le terrain dans le cadre du projet proposé. Il est à noter que tous les chercheurs doivent respecter le [*Code canadien du travail — Partie II Santé et sécurité au travail*](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/l-2/) ou toute autre norme reconnue, le cas échéant. La Politique sur la sécurité et la santé au travail de l’Agence Parcs Canada s’applique également pour les employés, les entrepreneurs, les étudiants et les bénévoles de Parcs Canada.

Inscrivez votre réponse ici.

1. **Informations et données numériques**

Dressez la liste de toutes les informations et données qui seront produites dans le cadre du projet proposé. Il peut s’agir, entre autres, de fichiers de données, de types de formats, d’analyses, de cartes et de croquis numériques, de notes de terrain ou de photos numériques. Parcs Canada pourrait exiger des copies des données produites dans le cadre des projets autorisés. Dans de tels cas, discutez de toute exigence avec le coordonnateur de la recherche. Tout fichier de données partagé avec Parcs Canada doit être accompagné des métadonnées dictées par les normes de l’industrie, y compris un dictionnaire de données.

Inscrivez votre réponse ici.

1. **Autres produits**

Énumérez les autres produits et analyses qui devraient être générés dans le cadre du projet proposé, y compris, mais sans s’y limiter, les fichiers sur cartes, les cartes géographiques, les croquis, les notes de terrain, les photos, l’analyse de photos, les collections d’artefacts, les échantillons, etc.

Inscrivez votre réponse ici.

1. **Rapports et publications prévus**

Décrivez tous les rapports et les publications qui devraient résulter du projet proposé et leur importance pour le développement des connaissances (ou pour la discipline étudiée).

Inscrivez votre réponse ici.

1. **Communications publiques à propos du projet proposé**

Décrivez toutes les communications publiques prévues, y compris les exposés, les articles ou les messages dans les médias sociaux, qui visent à fournir des informations sur le projet et ses résultats aux résidents de l’aire patrimoniale, aux communautés locales ou autochtones et aux visiteurs.

Inscrivez votre réponse ici ou inscrivez sans objet (s.o.).

1. **Aide ou soutien demandé à Parcs Canada**

Décrivez l’aide ou le soutien que vous demandez à Parcs Canada pour la réalisation du projet. Les demandeurs sont encouragés à discuter de ces besoins avec le coordonnateur de la recherche avant de soumettre leur demande.

* 1. **Financier**

Choisissez oui ou non.

[ ]  OUI [ ]  NON

Si oui, précisez le montant demandé et le montant que vous avez obtenu d’autres sources. Inscrivez votre réponse ici.

* 1. **Logistique**

Choisissez oui ou non.

[ ]  OUI [ ]  NON

Si oui, décrivez le soutien logistique demandé. Inscrivez votre réponse ici.

* 1. **Données**

Choisissez oui ou non.

[ ]  OUI [ ]  NON

Si oui, décrivez les données demandées. Inscrivez votre réponse ici.

* 1. **Demandes spéciales**

Décrivez toute aide ou tout soutien supplémentaire dont vous avez besoin ou qui vous est offert et qui n’entre pas dans les catégories précédentes. Inscrivez votre réponse ici ou inscrivez sans objet (s.o.).

1. **Budget du projet**

Donnez un aperçu du budget, y compris les principales catégories de coûts telles que les salaires, l’équipement, les déplacements, la préparation des rapports, l’arpentage, la cartographie, etc.

Inscrivez votre réponse ici ou inscrivez sans objet (s.o.).

# Gestion des collections

Donnez des détails sur la gestion des collections pendant toute la durée du projet. Les collections désignent les objets archéologiques, les objets naturels (spécimens) ou les échantillons recueillis et retirés de l’aire patrimoniale.

1. **Soin et entretien des collections durant le travail sur le terrain**

Détaillez votre stratégie pour la conservation, le transport et le stockage des collections durant le travail sur le terrain.

Inscrivez votre réponse ici ou inscrivez sans objet (s.o.).

1. **Modalités de conservation des collections (après le travail sur le terrain)**

Décrivez votre stratégie de conservation des collections après le travail sur le terrain pendant toute la durée de votre projet de recherche (p. ex., stabilisation des matériaux composites ou des matières organiques).

Inscrivez votre réponse ici ou inscrivez sans objet (s.o.).

1. **Conservation des collections pour des recherches futures**

Si vous avez besoin des collections pour des projets de recherche à venir, indiquez à quelle date vous comptez faire le transfert des collections vers le dépôt choisi. Le transfert doit être fait avant la date d’expiration de votre permis. Format : aaaa/mm/jj.

Inscrivez votre réponse ici ou inscrivez sans objet (s.o.).

1. **Dépôt, élimination et exportation**

Précisez le nom du dépôt où les collections seront conservées, le cas échéant (nom et adresse de l’établissement, personne-ressource, numéro de téléphone et adresse électronique). Pour les collections qui ne sont pas conservées, précisez la méthode d’élimination. Si vous désirez exporter des objets, indiquez leur destination et les dispositions prises pour mener à bien le processus d’exportation.

Inscrivez votre réponse ici ou inscrivez sans objet (s.o.).

1. **Collections archéologiques**

Indiquez le nom et l’adresse de l’établissement ou de l’entreprise, la personne-ressource, le numéro de téléphone et l’adresse électronique de l’endroit où les collections seront stockées temporairement, avant leur transfert vers un dépôt permanent.

Inscrivez votre réponse ici ou inscrivez sans objet (s.o.).

# Espèces en péril

Pour les questions suivantes, donnez des détails si une espèce en péril, ou encore la résidence ou l’habitat essentiel d’une espèce en péril, risquent d’être touchés par le projet proposé.

1. **Décrivez comment les individus, les résidences et/ou l’habitat essentiel des espèces inscrites comme disparues du pays, en voie de disparition ou menacées à l'annexe 1 - Liste des espèces en péril sont susceptibles d’être touchés :**

Documenter si l'activité enfreindra une ou plusieurs interdictions de la Loi sur les espèces en péril (LEP) : interdit de tuer, nuire, harceler, capturer ou prendre un individu d’une espèce sauvage inscrite comme espèce disparue du pays, en voie de disparition ou menacée. Interdit de posséder, collectionner, acheter, vendre ou échanger un individu ou toute partie ou produit d'un individu (art.32). Il est interdit d’endommager ou détruire une résidence (art. 33) ; on ne peut détruire aucune partie de l'habitat essentiel (art. 58); on ne peut pas exercer une activité interdite en vertu d'un décret d'urgence (art. 80). Déterminez si l'activité ou les effets de l'activité sont identifiés comme une menace pour l'espèce. Consulter les sections sur les menaces et l'habitat essentiel (caractéristiques, attributs biophysiques; activités susceptibles de détruire l’habitat essentiel) du programme de rétablissement, du plan d'action, de la description de la résidence et/ou du rapport de situation du COSEPAC pour l'espèce, le cas échéant.

Inscrivez votre réponse ici ou inscrivez sans objet (s.o.).

1. **Alternatives qui réduiraient les impacts :**

 Le but de cette section est d'éviter les impacts. Documenter comment les impacts de l'activité sur les espèces sauvages répertoriées ont été évités en envisageant des alternatives raisonnables. Démontrer qu'il n'y a pas d'autres alternatives raisonnables à celle sélectionnée qui éviteraient davantage l'impact. Les objectifs biologiques, écologiques, de conservation et de rétablissement, ainsi que les facteurs techniques et économiques peuvent être pris en compte pour décider si une alternative donnée est raisonnable. Une explication de la raison doit être fournie pour justifier que l’option de ne pas entreprendre l'activité n'est pas considérée comme une alternative raisonnable.

Inscrivez votre réponse ici ou inscrivez sans objet (s.o.). Une réponse doit être fournie si des effets sont identifiés à la question 47.

1. **Mesures pour minimiser les impacts :** Après avoir déterminé que les impacts sur les espèces sauvages répertoriées ont été évités dans la mesure du possible, le demandeur doit appliquer toutes les mesures d'atténuation possibles pour minimiser les impacts qui ne pourraient autrement être évités malgré le choix de la meilleure alternative. Démontrer que les besoins de l'espèce ont été pleinement pris en compte lors de la conception de l'activité. Il faut envisager d'identifier et d'adopter les meilleures pratiques pour l'espèce. Des facteurs biologiques, écologiques, techniques et économiques peuvent être pris en compte lors de l'examen des mesures réalisables.

Inscrivez votre réponse ici ou inscrivez sans objet (s.o.). Une réponse doit être fournie si des effets sont identifiés à la question 47.

1. **L’activité mettra-t-elle la survie ou le rétablissement de l’espèce en péril :**

 Une activité mettra en péril la survie ou le rétablissement de l'espèce si elle accroît les menaces au point que l'espèce ne peut pas, ou peut ne pas être capable, de survivre ou de se rétablir. Pour les espèces ayant un programme de rétablissement publié (final ou proposé), les objectifs de population et de répartition devraient être employés dans la détermination du risque pour le rétablissement/la survie (c.-à-d. que l'activité proposée ne doit pas augmenter les menaces dans la mesure où les objectifs de population et de répartition ne pourraient pas être atteint). Pour les espèces pour lesquelles un programme de rétablissement n'a pas encore été publié, les meilleures informations disponibles sur l'espèce, y compris les informations d'évaluation du COSEPAC, doivent être utilisées pour déterminer le danger.

Inscrivez votre réponse ici ou inscrivez sans objet (s.o.). Une réponse doit être fournie si des effets sont identifiés à la question 47.

# Soins des animaux

Examen effectué par le comité de protection des animaux

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, consultez les [Lignes directrices](https://ccac.ca/fr/lignes-directrices-et-politiques/les-lignes-directrices/) du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) et les [Lignes directrices du CCPA : les animaux sauvages](https://ccac.ca/Documents/Normes/Lignes_directrices/Animaux_sauvages.pdf).

Les demandeurs doivent répondre à toutes les questions de cette section s’ils N’ONT PAS soumis un protocole de soins des animaux qui a été approuvé ou est en attente d’examen par un comité institutionnel de protection des animaux (externe à Parcs Canada). Consultez l’[annexe 2](#_Annexe_2_:) pour obtenir des instructions supplémentaires concernant les propositions de projets relatifs aux poissons.

1. **De combien d’animaux aurez-vous besoin pour remplir les critères du projet proposé (précisez l’espèce, le sexe et l’âge)?** Vous devez justifier ce nombre au moyen d’une analyse de puissance ou d’une autre méthode statistique. Si possible, donnez des détails sur le nombre de prises que vous comptez faire par espèce, sexe et âge. Expliquez pourquoi vous avez besoin de ce nombre d’animaux. Le nombre d’animaux à capturer ou à manipuler ne peut pas simplement être basé sur des contraintes financières, comme le nombre d’émetteurs radio que vous pouvez acheter avec les fonds disponibles; il doit être justifié par le nombre d’animaux nécessaire pour répondre aux questions de recherche selon des protocoles et les méthodes valides.

Inscrivez votre réponse ici ou inscrivez sans objet (s.o.).

1. **Donnez une description détaillée de toutes les activités de manipulation d’animaux prévues, de la capture au rétablissement en passant par la remise en liberté**

Dans vos réponses ci-dessous, précisez qui effectuera chaque procédure et donnez un résumé détaillé de l’expérience de chaque membre de l’équipe en matière de manipulation d’animaux, y compris les cours de formation et l’expertise propre à certaines espèces.

* 1. **Décrivez comment les animaux seront capturés, immobilisés, transportés et surveillés**

Inscrivez votre réponse ici ou inscrivez sans objet (s.o.).

* 1. **Donnez des détails sur toutes les immobilisations chimiques nécessaires, y compris les doses de médicaments, les fournisseurs, les agents neutralisants ainsi que les mesures prises pour garantir que les résidus de médicaments ne restent pas dans l’environnement ou n’entrent pas dans la chaîne alimentaire humaine**

Inscrivez votre réponse ici ou inscrivez sans objet (s.o.).

* 1. **Mentionnez les prises accessoires potentielles par espèce, leur nombre prévu et les mesures préventives prévues pour les minimiser**

Incluez les informations nécessaires pour assurer la survie des prises accessoires, p. ex. durée de poursuite, restrictions de température pour les tirs à partir d’un hélicoptère et fréquence recommandée de vérification des pièges ou des filets.

Inscrivez votre réponse ici ou inscrivez sans objet (s.o.).

1. **Précisez les détails du plan de détention décrivant l’alimentation, la surveillance et la conception des installations s’il sera nécessaire afin de retenir des animaux pendant plus de quatre heures**

Donnez des détails relatifs à la retenue des animaux à des fins de rétablissement ou de transport. Décrivez les installations de retenue qui seront utilisées et la durée de cette utilisation, ainsi que le soin qui sera donné aux animaux pendant leur retenue. Joignez des dessins ou des croquis des installations de conservation, le cas échéant.

Inscrivez votre réponse ici ou inscrivez sans objet (s.o.).

1. **Si vous faites du marquage, donnez des détails sur le marquage permanent ou semi-permanent qui sera utilisé**

Précisez notamment le poids des émetteurs radio, la taille des étiquettes à transpondeur passif intégré, la taille des étiquettes d’oreille et la taille maximale ou minimale de l’animal qui fera l’objet du marquage ou sur lequel on posera un émetteur, le cas échéant. Décrivez également si les procédures de marquage seront temporaires ou permanentes, ou si des mesures seront prises pour enlever le marquage après le projet proposé (p. ex., insertion de mécanismes qui mènent à la décomposition des colliers). Décrivez comment vous effectuerez le marquage sur les animaux immobilisés chimiquement pour garantir que les résidus de médicaments n’entrent pas dans la chaîne alimentaire humaine (p. ex., étiquettes d’oreille avec numéro de rappel).

Inscrivez votre réponse ici ou inscrivez sans objet (s.o.).

1. **Décrivez en détail toutes les chirurgies que vous proposez d’effectuer sur des animaux dans le cadre de ce projet ainsi que les qualifications et la formation des personnes qui effectueront ces chirurgies. Donnez des renseignements détaillés sur les éléments suivants** :
* Méthodes chirurgicales
* Méthodes de stérilisation des instruments
* Préparation du site chirurgical (désinfection)
* Durée estimée de l’opération
* Analgésiques utilisés
* Répercussions sur les animaux
* Temps de rétablissement estimé avant la remise en liberté des animaux
* Toute surveillance effectuée après la remise en liberté des animaux

Inscrivez votre réponse ici ou inscrivez sans objet (s.o.).

1. **Décrivez les situations telles que le comportement et les réponses physiologiques des animaux dans lesquelles une intervention humaine aura lieu pour prévenir ou soulager une douleur ou une détresse excessive**

Inscrivez votre réponse ici ou inscrivez sans objet (s.o.).

1. **Précisez toutes les solutions de remplacement, de perfectionnement ou de réduction qui sont possibles et qui ont été explorées ou utilisées pour ce projet afin de prévenir ou de soulager la douleur ou la détresse inutile. Si vous ne comptez pas utiliser ces stratégies de remplacement, expliquez pourquoi, ou décrivez les efforts faits pour trouver d’autres stratégies à utiliser**

Inscrivez votre réponse ici ou inscrivez sans objet (s.o.).

1. **Précisez les méthodes d’euthanasie et d’élimination des carcasses qui seront à votre disposition lors du travail sur le terrain et la façon dont vous utiliserez ces méthodes pour les animaux ciblés et non ciblés par le projet**

Inscrivez votre réponse ici ou inscrivez sans objet (s.o.).

1. **Catégories de techniques invasives du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA)**

Voir l’[annexe 1](#Appendix1) ci-dessous ou le [document original](https://ccac.ca/Documents/Normes/Politiques/Categories_de_techniques_invasives.pdf) pour obtenir la description de chaque catégorie de techniques invasives.

Sélectionner la catégorie B, C, D, E ou s.o. (sans objet).

[ ] B [ ] C [ ] D [ ] E [ ] s. o.

# Mobilisation et consultation des autochtones

Le gouvernement du Canada s’est engagé à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et à renouveler ses relations avec eux dans un climat fondé sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat. Parcs Canada désire honorer cet engagement.

Parcs Canada reconnaît également le rôle des activités scientifiques et des activités de recherche et de collecte dans la réconciliation avec les Autochtones. Il encourage donc les demandeurs à communiquer avec leurs communautés autochtones locales, et ce à toutes les étapes de l’élaboration et de la réalisation du projet. Les demandeurs doivent se demander comment le projet proposé pourrait répondre aux intérêts, aux priorités ou aux préoccupations des communautés autochtones (voir Wong *et al.*, *FACETS*, 5 (1), en anglais seulement [— https://doi.org/10.1139/facets-2020-0005)](https://doi.org/10.1139/facets-2020-0005). Les demandeurs sont invités à discuter de ce sujet avec le coordonnateur de la recherche avant de soumettre leur demande.

En plus de la mobilisation des peuples autochtones, Parcs Canada a l’obligation de consulter les groupes autochtones conformément à des ententes établies (accords de revendications territoriales globales, accords de cogestion ou toute autre entente contractuelle). De plus, en tant que représentant de la Couronne, Parcs Canada a l’obligation de consulter les groupes autochtones et, le cas échéant, de prendre des mesures d’accommodement lorsque ces derniers considèrent qu’une conduite pourrait avoir des répercussions négatives sur leurs droits ancestraux ou leurs droits issus de traités, potentiels ou établis, protégés par l’article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. À ce titre, Parcs Canada est chargé d’entreprendre des consultations avec les groupes autochtones dans le cadre du processus de délivrance de permis.

1. **Avez-vous discuté de votre proposition de projet avec des communautés autochtones?**

Inscrivez votre réponse ici.

# Examens et autorisations

Dans le cadre du processus de demande, les propositions de projet soumises à Parcs Canada sont examinées par des professionnels, des experts et des gardiens des langues et du savoir traditionnel autochtones.

1. **Examen par les pairs**

Remarque : cela ne s’applique pas aux propositions de projet axées sur la recherche archéologique, car celles-ci sont examinées à l’interne par des archéologues de Parcs Canada, sauf indication contraire.

Donnez le nom, les affiliations et les coordonnées de :

* deux professionnels ou experts du domaine d’étude qui pourraient effectuer un examen par les pairs de la proposition de projet;

ou

* un ou plusieurs gardiens de la langue ou du savoir désignés par les communautés autochtones ayant un intérêt direct dans les activités proposées qui pourraient effectuer un examen de la proposition de projet.

Inscrivez votre réponse ici.

1. **Examen du comité d’éthique pour la recherche avec des êtres humains**

Les questions qui suivent permettent de confirmer que les considérations éthiques ont été prises en compte grâce à un examen par un comité d’éthique institutionnel. Consultez l’[Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains — EPTC 2 (2022)](https://ethics.gc.ca/fra/policy-politique_tcps2-eptc2_2022.html) et les [nouvelles de l’Association canadienne des comités d’éthique de la recherche](https://careb-accer.org/fr/category/nouvelles/) pour en savoir plus.

* 1. **Le projet a-t-il été examiné par un comité d’éthique institutionnel pour la recherche avec des êtres humains?**

Sélectionnez oui, non ou s.o. (sans objet).

[ ]  OUI [ ]  NON [ ]  s.o.

* 1. **Si vous avez répondu oui à la question 62a, décrivez les recommandations reçues du comité d’éthique institutionnel**

Il est à noter que l’examen éthique ne s’applique qu’aux projets comportant la collecte d’informations provenant d’êtres humains.

Inscrivez votre réponse ici ou inscrivez sans objet (s.o.).

1. **Autorisations, permis ou licences supplémentaires**

Le cas échéant, indiquez toutes les autorisations, tous les permis ou toutes les licences gouvernementales (ou autres) supplémentaires dont vous avez besoin. Si l’autorisation, le permis ou la licence a déjà été obtenu, précisez le type d’autorisation et le numéro de référence, le cas échéant. Lors de la soumission de la demande, joignez une copie des autorisations, permis ou licences supplémentaires avec les autres pièces justificatives.

Inscrivez votre réponse ici ou inscrivez sans objet (s.o.).

# Annexe 1 : Détermination des catégories de techniques invasives selon le Conseil canadien de protection des animaux

## Catégorie de techniques invasives A

Sans objet

## Catégorie de techniques invasives B

Méthodes causant peu ou pas d’inconfort ou de stress.

Exemples possibles : études d’observation dans lesquelles les animaux sont quelque peu dérangés, mais pas au point que les mêmes individus soient observés de manière répétée, ce qui aurait pour effet de causer leur accoutumance ou de modifier leur comportement; recensements ou autres suivis qui dérangent les animaux, mais qui n’incluent pas la prise ou le marquage d’individus; études non invasives sur des animaux accoutumés à la captivité; courtes périodes de privation de nourriture ou d’eau équivalant à des périodes d’abstinence comme les individus en vivent dans la nature.

## Catégorie de techniques invasives C

Méthodes causant un stress mineur ou une douleur de courte durée.

Exemples possibles : capture à l’aide de méthodes qui présentent peu ou pas de risques de blessures et marquage des animaux en vue de leur remise en liberté immédiate; études d’observation à long terme d’animaux vivant en liberté, les contacts répétés risquant d’entraîner une modification du comportement des individus; brève immobilisation pour le prélèvement de sang ou de tissus; courtes périodes d’immobilisation allant au-delà de la simple observation ou de l’examen, mais causant peu de détresse; courtes périodes de privation de nourriture ou d’eau dépassant les périodes d’abstinence vécues dans la nature; exposition à des niveaux non létaux de médicaments ou de produits chimiques; fléchettes à faible vitesse et à injection lente qui contiennent des produits chimiques entraînant l’immobilisation. Ces procédures ne doivent pas provoquer de changements importants à l’apparence de l’animal, à ses paramètres physiologiques (fréquence respiratoire ou cardiaque, débit fécal ou urinaire, etc.) ou à ses réactions sociales, ni l’empêcher de survivre. Remarque : pendant ou après les études de catégorie C, les animaux ne doivent pas présenter d’automutilation, d’anorexie, de déshydratation, d’hyperactivité ou de comportement agressif ou défensif, se coucher ou dormir davantage, augmenter leurs vocalisations, ni faire preuve de retrait social et d’auto-isolement.

## Catégorie de techniques invasives D

Méthodes causant une détresse ou un inconfort modéré à intense.

Exemples possibles : capture au moyen de méthodes susceptibles de causer des blessures (p. ex. fléchettes à grande vitesse et fléchettes à injection rapide contenant des produits chimiques qui provoquent l’immobilisation, tir au filet, etc.); maintien en captivité d’animaux sauvages; transfert d’animaux sauvages vers de nouveaux habitats; opérations lourdes réalisées sous anesthésie générale, nécessitant une récupération subséquente; périodes prolongées (plusieurs heures ou plus) de contention physique; imposition de stress comportementaux tels que la privation de la mère, l’agression et les interactions prédateur-proie; procédures provoquant une perturbation grave, persistante ou irréversible de l’organisation sensorimotrice. Pour des animaux en captivité, il peut s’agir des situations suivantes : déclenchement d’anomalies anatomiques et physiologiques entraînant de la douleur ou de la détresse; exposition d’un animal à des stimuli nocifs auxquels il ne peut échapper; production de la maladie des rayons; exposition à des médicaments ou à des produits chimiques à des niveaux suffisants pour altérer les systèmes physiologiques. (Remarque : les expériences décrites dans ce paragraphe seraient de catégorie E si elles étaient effectuées sur des animaux sauvages immédiatement avant leur remise en liberté). Il est à noter que les procédures réalisées dans les études de catégorie D ne doivent pas provoquer de détresse clinique prolongée ou grave. Ce type de détresse peut se manifester par un large éventail de signes cliniques, tels que des anomalies dans les schémas comportementaux ou les attitudes, l’absence de toilettage, la déshydratation, des vocalisations anormales, une anorexie prolongée, un collapsus circulatoire, une léthargie extrême ou un refus de bouger, des signes cliniques d’infection locale ou systémique grave ou avancée, etc.

## Catégorie de techniques invasives E

Procédures provoquant une douleur intense atteignant presque, atteignant ou dépassant le seuil de tolérance de la douleur chez des animaux éveillés non anesthésiés.

Cette catégorie de techniques invasives ne se limite pas nécessairement aux procédures chirurgicales, mais peut aussi inclure l’exposition à des stimuli ou à des agents nocifs dont les effets sont inconnus; l’exposition à des médicaments ou à des produits chimiques à des niveaux qui peuvent gravement altérer les systèmes physiologiques et provoquer la mort, une douleur sévère ou une détresse extrême; les études comportementales causant un degré de détresse inconnu; une privation de l’environnement susceptible de compromettre gravement le bien-être d’un animal; le recours à des relaxants musculaires ou à des médicaments paralysants sans anesthésie; des brûlures ou des traumatismes infligés à des animaux sans anesthésie; les méthodes d’euthanasie non approuvées par le CCPA; toute procédure (par exemple, l’injection d’agents nocifs ou l’imposition d’un stress ou d’un choc sévère) qui entraînera une douleur approchant le seuil de tolérance à la douleur et ne pouvant être soulagée par une analgésie (p. ex., extraction de dents sans analgésie, ou encore tests de toxicité ou études comportant l’induction expérimentale de maladies infectieuses causant la mort); les méthodes de capture risquant fortement de causer des blessures graves pouvant entraîner une douleur chronique sévère ou la mort (p. ex., pièges à ressort).

# Annexe 2 : Prise et manipulation des poissons

Le Comité de protection des animaux de Parcs Canada reçoit chaque année de nombreuses demandes pour des projets nécessitant la prise et la manipulation de poissons à des fins de recherche, de conservation, de gestion et de protection. Pour éviter les retards dans l’octroi des permis, les demandeurs doivent tenir compte des critères suivants et inclure ceux-ci dans leur méthodologie.

## Généralités

* Dressez la liste de toutes les espèces qui pourraient être prises dans le dispositif et le nombre de prises prévues ou estimées pour chaque espèce (dizaines, centaines, milliers?).
* Décrivez les protocoles de décontamination des engins et des bateaux si vous travaillez dans des secteurs où le tournis, les moules zébrées ou d’autres organismes ou maladies envahissants sont des préoccupations.
* Prises accessoires : en plus d’énumérer les prises accessoires potentielles et l’ampleur possible de ces prises, nommez les méthodes qui seront utilisées pour minimiser celles-ci. Si des prises accessoires d’oiseaux, de reptiles ou de mammifères sont possibles (p. ex., sauvagine entrant dans un verveux), décrivez les méthodes utilisées pour éviter que des animaux meurent entre les périodes de vérification des pièges (p. ex., flotteurs, étagères, espace d’air au-dessus de l’eau pour permettre la respiration, etc.).
* Catégories de techniques invasives du CCPA : vous devez répondre à cette question (voir comment déterminer la catégorie appropriée à l’annexe 1). La pêche électrique est considérée comme étant de catégorie D, et la plupart des méthodes de piégeage sont considérées comme étant de catégorie C.

## Prises

* Décrivez les filets ou les pièges qui seront utilisés (p. ex., longueur, taille des mailles, matériaux, etc.).
* Décrivez la fréquence des vérifications des pièges et des filets. Il ne peut se passer plus de 24 heures entre chaque vérification. Les sennes doivent être utilisées comme engins actifs, et vous devez vérifier si elles contiennent des poissons immédiatement après la prise. Les pièges à vairons, les pièges Windermere et les autres pièges semblables doivent être vérifiés toutes les 24 heures.
* Pêche électrique : précisez les protocoles pour la pêche électrique ou joignez une procédure opérationnelle normalisée pour la pêche électrique qui explique en détail comment et quand cette méthode sera utilisée.

## Manipulation

* Manipulation : donnez une description complète de la façon dont les poissons seront manipulés CHAQUE FOIS qu’ils seront pris. Voici quelques suggestions : mains mouillées ou gantées, pas d’insecticide ni de crème solaire sur les mains, limite de la durée pendant laquelle le poisson sera hors de l’eau avant sa remise à l’eau ou son euthanasie (généralement 30 secondes, sauf si les branchies sont aspergées d’eau oxygénée supplémentaire).
* Conservation et transport : décrivez ces activités en détail. Voici quelques exemples : comment la qualité de l’eau sera-t-elle surveillée pendant la conservation et le transport des poissons vivants? Comptez-vous fournir des dispositifs supplémentaires de qualité de l’eau (p. ex. filtration et oxygénation)? Vérifiez que les réservoirs de conservation soient équipés de couvercles pour éviter que les poissons s’échappent. Assurez-vous que les espèces prédatrices et les espèces proies sont détenues dans des récipients de conservation séparés.

## Conservation

* Densité de poissons : les chercheurs doivent prévoir une densité maximale pour les poissons s’ils doivent être hébergés temporairement dans des réservoirs avant d’être traités ou s’ils doivent être gardés en captivité pendant de longues périodes. La densité doit être justifiée par au moins une référence tirée de la littérature primaire. En règle générale, la densité doit être inférieure à 0,2 kg/litre.
* Si les poissons doivent être hébergés en captivité pour de longues périodes, décrivez leur régime alimentaire en captivité, les protocoles de contrôle de leur poids et les interventions prévues si le poids d’un poisson ne peut être maintenu à plus ou moins 5 % de son poids de la semaine précédente.
* Surveillance de la qualité de l’eau : décrivez comment la qualité de l’eau sera surveillée dans les réservoirs de conservation ou les réservoirs permanents. Quels seront les paramètres surveillés? À quelle fréquence sont-ils surveillés? Quels seront les critères pour changer l’eau? Dans les réservoirs permanents, décrivez le système de filtration. En cas de conservation temporaire, la température de l’eau ne doit pas différer de plus de 2 °C de la température d’eau source.

## Échantillonnage

* Collecte d’échantillons : décrivez en détail le matériel et les techniques qui seront utilisés pour prélever des échantillons biologiques sur les poissons. Décrivez votre technique de stérilisation si des aiguilles, des lames de scalpel ou d’autre équipement seront utilisés pour prélever des échantillons sur de nombreux poissons.
* Marquage : décrivez en détail la méthode utilisée pour faire le marquage des poissons (p. ex., taille de nageoire, marquage par congélation, étiquette Carlin, étiquette à implant visible, étiquette à transpondeur passif intégré, enregistreur de données internes, étiquette acoustique ou radio-émettrice). Il est important d’ajouter des détails.

## Anesthésie ou euthanasie

* Anesthésie : décrivez en détail les protocoles d’anesthésie. Cela comprend l’agent anesthésique à utiliser (p. ex., Tricaine-S/Syscaine [MS-222] ou huile de clou de girofle); la concentration à utiliser pour l’anesthésie; les signes cliniques de l’anesthésie chez le poisson indiquant 1) que l’agent anesthésique fait effet, 2) que le poisson est suffisant anesthésié pour subir l’échantillonnage et 3) qu’il y a surdose; le moment où l’eau anesthésique sera remplacée; comment l’eau anesthésique sera éliminée après les procédures.
* Euthanasie : chaque demande doit prévoir un protocole d’euthanasie, même si vous ne comptez pas faire de collecte létale. Les méthodes d’euthanasie acceptées suivent un processus en deux étapes. La première consiste à rendre le poisson totalement inconscient, soit par une surdose d’agent anesthésique, soit par un traumatisme crânien. La deuxième consiste à s’assurer que le poisson ne se réveillera pas de son état d’inconscience et d’arrêter les fonctions vitales du poisson en utilisant une méthode physique telle que la décapitation, la décérébration (cerveau ou moelle épinière), ou le sectionnement de la colonne vertébrale.